

Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne

REUNION DU 26 MAI 2014 à 18h30 Heures Salle de Conseil Municipal de Condat sur Vienne

Présents : Mme ARNAUD, M. ARNAUD Sébastien, M. AUROY, Mme AYMARD, M. BARRY Philippe, M. BEAUDOU, M. BECHU, Mme BERNARD, M. BOUTIN, M. ELCHINGER (x2), M. CARPE, M. COTTAZ, M. COUVIDAT, Mme CRUVEILHER, Mme DANGLA GENDREAU, M. DELHOUME, M. DELOMENIE, Mme GLÖCKNER-SIEBENEICHER, M. GARAUD, M. GIBAUD Gilbert, M. GIBAUD Marc, M. GUY, M. GUYONNAUD, Mme HERVY, Mlle HOBEL, M. JOACHIM, M. BOUCHETEIL, M. LAGRANGE, Mme LHOMME-LEOMENT, M LONGEQUEUE, Mme MASNEUF, M/ MLYNSKI, M. MOUSSOURS, M. PAROT, M. PORTHEAULT, M. PRECIGOUT, M. QUETTE (x2), , M. BALESTRAT, M. REBEYROL, M. REJASSE,

Pouvoirs : M. BALLOT à M. BALESTRAT, M. SAUTOUR à M. BARRY

Absents / Excusés : M. RATIER, M. KAUWACHE, M. JASMAIN, M. SARRE, M. SAGE, M. PEYRAT, M. SARRE, M. FELIX

Secrétaire de séance : M. JOACHIM

Assistaient à la réunion: M. BRIZARD, Mme ROUAUD BELLANGER

COMPTE RENDU

Présents : 42

Votants : 44

Dont pouvoirs : 2

M. BARRY ouvre la séance en accueillant les élus à Condat sur Vienne et en remerciant **Messieurs BOUTIN et REJASSE** et la municipalité pour le prêt de cette belle salle du conseil municipal.

M. BARRY propose que l'ensemble des délégués titulaires et suppléants présents se présentent.

Le compte rendu de la dernière séance du 13 mai 2014 n'ayant pas été transmis, il sera validé à la prochaine séance.

Rappel des orientations budgétaires 2014

M. BARRY procède à une présentation synthétique du document transmis insistant sur les départs de Verneuil sur Vienne et Couzeix à l'agglomération de Limoges qui ont entraîné des pertes financières non négligeable pour le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne mais non prises en compte dans les diverses transactions.

M. BARRY enchaîne en indiquant l'ensemble des études, travaux, animations proposés dans les orientations budgétaires du début d'année et qui pourront être reprises dans le budget prévisionnel sans augmentation des cotisations par rapport à 2013 et sans contractualisation d'emprunt. Par ailleurs, **M. BARRY** insiste sur les objectifs remplis de l'exercice 2013 : réduire le déficit d'investissement et gagner en capacité d'autofinancement net.

M. BRIZARD accompagne la présentation de **M. BARRY** à l'aide d'un diaporama présentant l'ensemble de ces opérations et leur implication financière. Ces éléments seront discutés lors de la présentation du budget.

Compte administratif 2013

M. BARRY donne la parole à **M. BOUTIN** pour l'approbation du CA 2013. **M. BOUTIN** donne lecture du projet de délibération qui est adopté à l'unanimité. Il fait ressortir les chiffres suivants :

○ Section de fonctionnement :

▪ Dépenses :	236.501,58 €		
▪ Recettes :	264.004,83 €		
		▪ Excédent de clôture :	27.503,25 €
		▪ Solde d'exécution cumulé :	+ 102.587,84 €
		▪ Déficit SIABB :	- 14.881,42 €
		▪ Solde d'exécution cumulé :	+ 87.706,42 €

- Section d'investissement:
 - Dépenses : 209.467,88 €
 - Recettes : 273.324,68 €
 - Excédent de clôture : + 63.856,80 €
 - Solde d'exécution cumulé : - 110.681,67 €
 - Excédent SIABB : + 35.031,19 €
 - **Solde d'exécution cumulé : - 75.650,48 €**

Compte de gestion 2013

M. BARRY représente brièvement le budget de l'exercice 2013, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats et le compte de gestion dressé par le receveur et approuvé par l'Assemblée générale. En compléments des informations apportées sur le compte administratif 2013 et n'ayant noté qu'il n'y a aucune discordance de résultat entre le compte administratif et de gestion pour l'année 2013, le comité syndical précise que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le receveur municipal visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation des résultats 2013

M. BARRY donne lecture du projet de délibération proposant une affectation de résultat comme :

POUR MEMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur reporté..... + 75.084,59 €
 Déficit d'investissement reporté..... - 174.538,47 €

SOLDE D'EXECUTION DE SECTION INVESTISSEMENT au 31/12/2013

Excédent d'exécution de l'exercice + 63.856,80 €
 Solde d'exécution cumulé - 110.681,67 €
 Excédent SIABB : + 35.031,19 €
Solde d'exécution cumulé : - 75.650,48 €

RESTES A REALISER au 31/12/2013

Dépenses d'investissement..... - 562.867,21 €
 Recettes d'investissement + 804.745,99 €
SOLDE..... + 241.878,78 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice + 27.503,25 €
 Résultat antérieur + 75.084,59 €
 Déficit SIABB : - 14.881,42 €
Total à affecter + 87.706,42 €

Affectation BP 2014

- 1) Couverture du besoin de financement de la section investissement
 (Crédit du compte 1068 au BP 2014) 0,00 €
 - 2) Affectation complémentaire en « réserves »
 (Crédit du compte 1068 au BP 2014) 0,00 €
 - 3) Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2013
 (Ligne 002 - report à nouveau créditeur) 87.706,42 €
- TOTAL..... 87.706,42 €**

- 4) Déficit d'investissement à reporter au BP 2014
 Ligne 001 - 75.650,48 €

Le comité syndical approuve ces affectations à l'unanimité.

Demande d'adhésion La Croisille sur Briançonnais et de retrait de Linards et Janailhac

M. BARRY présente le contexte de ces demandes d'adhésion et de retraits. Le comité syndical donne un avis favorable même s'il trouve dommage de perdre une continuité de gestion de la ressource en eau par bassin versant. **M. GUY** rappelle que la commune de Saint Jean Ligouère est Regroupement Pédagogique Intercommunal et souhaite pouvoir adhérer la compétence d'éducation à l'environnement, qu'en sera-t-il des enfants de Janailhac présent dans ce RPI ? **M. BARRY** précise qu'il n'est pas souhaitable de pénaliser les enfants d'une décision de la municipalité et que dans un premier temps, tous les enfants bénéficieront des animations.

Cotisations 2014

M. BARRY présente le tableau de cotisations 2014 en lien avec les orientations budgétaires. Il précise que le comité syndical sera amené à se prononcer sur des admissions en non-valeur ou des mandatements d'office de cotisations non versées au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Briançonnais. Le comité syndical valide ces cotisations 2014 à l'unanimité.

Budget Prévisionnel 2014

M. BARRY propose à **M. BRIZARD** de procéder à une présentation synthétique du budget en mettant en évidence les points particuliers. Le budget est approuvé à l'unanimité, il fait ressortir des équilibres à :

- 449.949,42 € en dépenses de fonctionnement
- 449.949,42 € en recettes de fonctionnement
- 1.960.930,48 € en dépenses d'investissement
- 1.960.930,48 € en recettes d'investissement

Des questions sont posées sur la réalisation du bus dédié à l'éducation à l'environnement et son mode de fonctionnement, notamment la réservation et les modalités de prêt à d'autres organismes.

Décision modificative n°1

M. BARRY présente le projet de délibération et précise son contexte :

Compte	Fonction	Opération	Augmentation	Diminution
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
2188 - Autres immobilisations corporelles	020			105.456
2312 - Terrains	020			27.380,27
2313 - Constructions	020		27.380,27	
2318 - Autres immobilisations corporelles en cours	020		105.456	
TOTAL			132.836,27	132.836,27

Le comité syndical approuve ces modifications à l'unanimité.

Indemnités de conseil des trésoriers

M. BARRY propose de verser les indemnités de conseil à Mme GRANGER et relève sa grande compétence et disponibilité. Il précise que le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne doit se substituer au versement des indemnités 2013 à la trésorière du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Briançonnais.

Le comité syndical approuve le versement de ces indemnités à l'unanimité.

Contrat territorial des milieux aquatiques du bassin versant de l'Aixette

M. BARRY rappelle le calendrier de réalisation des études et prospections de terrains réalisées en préalable à la présentation de ce travail important. Il précise que ces données sont indispensables à toute mise en œuvre de travaux. Il précise enfin que les éléments présentés au comité syndical ont été proposés et validés par un comité de pilotage constitué avec les acteurs et élus locaux.

M. BARRY précise les éléments transmis dans la note de synthèse et propose à **M. BRIZARD** d'une faire une synthèse.

M. BRIZARD précise qu'il est frustrant de présenter un travail de plus de 2 ans en quelques minutes mais retrace les grands objectifs et travaux envisagés dans ce contrat estimés à 3,8 M€.

Autour de 9 maitres d'ouvrages potentiels, cet ambitieux contrat territorial des milieux aquatiques doit donc permettre :

- d'initier de nouvelles analyses pour mieux connaître la qualité des eaux, des milieux et de la biodiversité,
- d'étudier un ensemble d'ouvrages de type seuils, passages busés et étangs pour améliorer la continuité écologique,
- d'entreprendre des travaux pour restaurer et préserver la ripisylve et les berges des cours d'eau (abreuvoirs et clôtures notamment),
- d'entreprendre des travaux pour améliorer la qualité des rejets d'assainissements et la qualité des baignades présentes sur le bassin,
- d'animer différentes politiques de l'eau liées aux milieux aquatiques, aux zones humides et à l'utilisation raisonnée des pesticides,
- de communiquer sur les résultats obtenus.

La validation puis la mise en œuvre de ce programme demande la mise en place d'une déclaration d'intérêt général qu'il convient de solliciter auprès du Préfet de la Haute Vienne après une enquête publique.

Après discussion, le comté syndical approuve ce programme de travaux et valide la demande de déclaration d'intérêt général.

Questions diverses

Une information est donnée aux élus du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne quant à l'organisation d'une journée d'information sur la thématique Restauration des cours d'eau et milieux aquatiques : La continuité écologique

Afin de favoriser les échanges de savoir-faire, le partage des expériences, le renforcement du lien et de la cohésion entre élus, techniciens et partenaires techniques et financiers, les coordonnateurs du programme « Sources en action » - le PNR de Millevaches en Limousin et l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne - et le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV) vous proposent de participer à une journée d'échanges qui aura lieu le : Vendredi 27 juin 2014 sur le territoire du SABV (Aixe-sur-Vienne et Saint Junien). Cette journée s'adresse plus particulièrement aux élus des collectivités maîtres d'ouvrage du programme « Sources en action » et du SABV pour un partage d'expériences de l'application concrète des programmes locaux de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, en lien avec les orientations nationales et européennes.

M. BARRY demande si les élus ont des questions complémentaires avant de clore la séance vers 21h00.